

Rapport de gestion 2014



Table des matières

Avant-propos du président	3
Chiffres-clés	4
Bilan	5
Compte de résultat	7
Annexe	10
1 Bases et organisation	10
2 Membres actifs et bénéficiaires de rente	13
3 Mise en œuvre du but de la Caisse	15
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité	16
5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture	16
Bilan actuariel	23
6 Explication des placements et du résultat net	24
7 Commentaire des autres postes du bilan et du compte d'exploitation	32
8 Directives de l'autorité de surveillance	32
9 Autres informations relatives à la situation financière	32
10 Événements survenus postérieurement à l'établissement du bilan	32
Rapport de l'organe de révision	33
Impressum	35

Avant-propos du président



Madame, Monsieur,

L'année dernière, nous avons constaté ici même que les marchés financiers avaient abordé un terrain inconnu dans l'histoire de l'économie. Cette observation s'est confirmée: les économies du monde entier font de nouvelles expériences à un rythme quasi-mensuel, ce qui pourrait s'avérer riche en enseignements. Directement concernées, les caisses de pension doivent faire face à une série de phénomènes tels que la pénurie de placements, les risques liés aux obligations, les surévaluations dans le secteur immobilier ou – tout récemment – les taux d'intérêt négatifs et la parité euro/franc suisse, qui se présentent comme de véritables défis existentiels.

Dans ce contexte, la caisse de pension pro ne peut pas non plus faire de miracle. Garder la tête froide, éviter les risques supplémentaires dans nos placements et améliorer en permanence nos prestations de service sont toutefois des principes dont la mise en œuvre ne dépend que de nous. Tel est le chemin peu spectaculaire que nous avons à nouveau choisi de suivre durant l'année écoulée. Avec une exposition au risque relativement faible, nous avons atteint une performance stable de 6.81 % et gardé un taux d'intérêt technique à 2.5 %, ce qui ne relève même plus d'une prudence excessive. Ces chiffres positifs à tous égards nous ont permis de distribuer pour la première fois des réserves de fluctuation de valeur aux œuvres de prévoyance, de manière conforme aux règlements, et de les porter indirectement au crédit des assurés. Après cette distribution, le taux de couverture s'est établi à 105.8 % au 31.12.2014.

C'est ainsi que nous continuons à avancer, prudemment et pas à pas. Une stratégie de placement conservatrice, une performance stable et les meilleures prestations au quotidien pour nos clients sont les principaux objectifs de la caisse de pension pro. Par ailleurs, nous procédons à une révision de nos règlements afin de tenir compte des dernières évolutions du marché et de servir encore mieux les intérêts des clients. Nous poursuivons également nos améliorations structurelles: après la réorganisation du service des prestations et de la gestion des contrats en 2014, nous nous attaquons à la distribution qui sera allégée tout en gagnant en efficacité. 2015 apportera donc également des améliorations notables. Et comme les années précédentes, la satisfaction des clients devrait être au rendez-vous. A cet égard, nous avons toutes les raisons d'être confiants puisque nous avons pu une nouvelle fois élargir notre base de clientèle de manière significative durant l'exercice sous revue. Grâce à une augmentation de 10 %, la caisse de pension pro compte plus de 52'000 assurés et 7'000 entreprises parmi ses clients.

Nous tenons tous à vous en remercier ! Et nous nous réjouissons par avance de poursuivre ensemble sur la voie du succès.

Sincères salutations

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Peter Hofmann', with a stylized flourish at the end.

Peter Hofmann

Président du Conseil de fondation

Chiffres-clés

	2014 CHF 1'000	2013 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations brutes	234'278	211'556	10.7
> dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires	177'382	158'557	11.9
> dont cotisations de risque et pour frais administratifs	56'896	52'999	7.4
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'469'272	1'439'167	2.1
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	641'865	702'957	-8.7
Prestations de retraite	58'197	46'331	25.6
Provisions techniques	40'509	39'286	3.1
> dont provision selon l'art. 17 de la LFLP	1'161	1'232	-5.8
> dont provision pour la prestation de sortie minimale LPP	406	599	-32.2
> dont provision pour le taux de conversion	21'219	19'932	6.5
> dont fonds de compensation du renchérissement	15'771	15'771	0.0
> dont réserve pour les sinistres tardifs	1'952	1'752	11.4
Excédent de couverture	124'374	42'739	191.0
Somme du bilan	2'578'888	2'383'192	8.2

Autres données

Taux de couverture de la Fondation	105.8 %	102.0 %	3.7
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	107.4 %	102.7 %	4.5
Entreprises affiliées	7'132	6'720	6.1
Personnes assurées	51'993	47'143	10.3
Bénéficiaires de rente (nombre de rentes)	3'560	4'288	-16.9
Bénéficiaires de rente réassurés	18	25	-28.0
Cas d'invalidité réassurés en suspens	478	424	12.7
Rendement des placements de capitaux	6.81 %	6.08 %	
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.75 %	1.50 %	
Taux d'intérêt technique	2.50 %	2.50 %	

Bilan

Actifs	Annexe chiffre	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Evolution en %
Placements	6.4	2'575'409'490	2'372'348'484	8.6
Placements sur le marché monétaire	6.4.1	129'266'111	138'414'963	-6.6
Créances contre employeurs	6.8.1	29'762'160	27'126'896	9.7
Créances contre des tiers		4'550'753	2'485'336	83.1
Placements hypothécaires auprès des employeurs	6.8.1	–	779'000	-100.0
Obligations Suisse et étranger en CHF	6.4.2	474'451'738	462'362'709	2.6
Obligations internationales en monnaies étrangères	6.4.2	243'661'346	213'970'712	13.9
Obligations convertibles	6.4.3	122'366'310	91'037'511	34.4
Actions Suisse	6.4.4	266'261'037	248'222'036	7.3
Actions internationales	6.4.4	286'298'447	274'265'631	4.4
Placements alternatifs	6.4	297'179'959	247'795'161	19.9
Immobilier Suisse	6.4.5	721'611'629	665'888'529	8.4
Compte de régularisation de l'actif		1'533'856	1'463'198	4.8
Actifs des contrats d'assurance	5.2	1'944'565	9'380'664	-79.3
Total des actifs		2'578'887'911	2'383'192'346	8.2

Bilan

Passifs	Annexe chiffre	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Evolution en %
Dettes		225'025'513	103'366'578	117.7
Dettes issues de prestations de libre passage et de rentes		98'069'596	63'561'699	54.3
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		41'348'267	21'108'147	95.9
Dettes banques/assurances		488'417	47	
Autres dettes	7.1	85'119'233	18'696'685	355.3
Compte de régularisation du passif		23'718'708	18'703'742	26.8
Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	18'037'464	16'554'296	9.0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'153'590'569	2'184'906'924	-1.4
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	1'469'271'915	1'439'166'790	2.1
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	641'864'663	702'957'014	-8.7
Passifs issus de contrats d'assurance	5.2	1'944'565	3'496'821	-44.4
Provisions techniques	5.6	40'509'426	39'286'299	3.1
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3	124'373'543	42'738'683	191.0
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	19'821'546	3'126'546	534.0
Fortune libre des œuvres de prévoyance		14'320'568	13'795'577	3.8
Dotation en capital de la Fondation, fortune libre de la Fondation, découvert de la Fondation		–	–	
Situation en début de période		–	- 38'899'208	-100.0
Excédent de produits		–	38'899'208	-100.0
Total du passif		2'578'887'911	2'383'192'346	8.2

Compte de résultat

	Annexe chiffre	2014 CHF	2013 CHF	Evolution en %
Cotisations et apports ordinaires		250'478'937	224'348'978	-11.6
Cotisations des salariés	3.2	110'801'369	99'239'715	11.7
Cotisations des employeurs	3.2	123'476'951	112'316'019	9.9
Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur pour le financement des cotisations	6.8.2	-1'182'908	-1'977'210	-40.2
Constitution de du croire sur comptes de prime	6.8.1	-815'000	-295'000	176.3
Rachats et versements uniques	5.3	13'876'214	12'357'033	12.3
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	3'448'723	2'507'613	37.5
Apports au capital d'épargne (en provenance de la fortune libre des œuvres de prévoyance)		873'588	200'808	335.0
Prestations d'entrée		189'868'672	289'218'339	-34.4
Apports de libre passage	5.3	158'217'096	172'913'404	-8.5
Apports pour la reprise d'effectifs d'assurés				
> Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	26'934'694	112'463'696	-76.1
> Provisions techniques		200'000	138'710	44.2
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	4'516'882	3'702'529	22.0
Total des apports de cotisations et prestations d'entrée		440'347'609	513'567'317	-14.3
Prestations réglementaires		-81'807'294	-65'279'236	25.3
Rentes de vieillesse		-35'910'382	-27'926'292	28.6
Rentes de survivants		-9'532'383	-7'643'301	24.7
Rentes d'invalidité		-12'754'030	-10'760'949	18.5
Prestations au décès sous forme de capital		-5'249'359	-2'298'997	128.3
Prestations de retraite sous forme de capital		-18'361'140	-16'649'697	10.3
Prestations de sortie		-412'413'284	-212'352'447	94.2
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-284'008'419	-201'424'105	41.0
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective				
> Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	-117'870'485	–	100.0
> Provisions techniques		-50'599	–	100.0
> Versements aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-1'037'980	-2'884'877	-64.0
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	-9'445'801	-8'043'465	17.4
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-494'220'578	-277'631'683	78.0

Compte de résultat

	Annexe chiffre	2014 CHF	2013 CHF	Evolution en %
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution		28'554'706	-249'498'860	-111.4
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	-6'961'126	-82'790'919	-91.6
Constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	61'092'351	-145'731'316	-141.9
Constitution de provisions techniques	5.6	-1'223'127	-4'619'579	-73.5
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-23'119'399	-19'012'572	21.6
Charges/produits de liquidation partielle		-24'600	-30'778	-20.1
Dissolution/constitution de réserves de cotisation employeur	6.8.2	-1'209'393	2'686'304	-145.0
Produit des prestations d'assurance		22'798'546	24'543'051	-7.1
Participations aux excédents	5.1	269'618	5'722'576	-95.3
Prestations d'assurance	5.2	22'528'928	18'820'475	19.7
Charges d'assurance		-32'587'490	-29'418'048	10.8
Primes d'assurance				
> de risque	3.2	-28'599'800	-25'746'795	11.1
> de frais	3.2	-2'913'911	-2'638'461	10.4
Cotisations au fonds de garantie	3.2	-1'073'779	-1'032'792	4.0
Résultat net de l'activité d'assurance		-35'107'207	-18'438'223	90.4

Compte de résultat

	Annexe chiffre	2014 CHF	2013 CHF	Evolution en %
Résultat net des placements	6.7	150'950'710	117'609'847	28.3
Intérêts perçus sur les versem. des assureurs précédents		172'955	759'810	-77.2
Intérêts payés sur les prestations de libre passage		-2'139'339	-1'357'474	57.6
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de l'employeur	6.8.1	-521'898	-257'780	102.5
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de tiers		-31'194	4'277	-829.3
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-273'775	-232'815	17.6
Intérêts sur placements hypothécaires auprès d'employeurs		–	47'889	-100.0
Intérêts sur placements hypothécaires auprès de tiers		96'075	95'400	0.7
Résultat net des placements sur le marché monétaire		21'387	87'238	-75.5
Résultat net des Obligations Suisse et étranger en CHF		31'916'541	2'658'238	1100.7
Résultat net des Oblig. intern. en monnaies étrangères		19'841'757	-1'395'555	-1521.8
Résultat net des Obligations convertibles		2'366'807	6'828'227	-65.3
Résultat net des Actions Suisse		32'225'137	41'282'838	-21.9
Résultat net des Actions internationales		43'407'100	50'299'332	-13.7
Résultat net des placements alternatifs		22'463'585	24'371'655	-7.8
Résultat net de l'Immobilier Suisse		25'770'448	19'684'764	30.9
Frais de gestion de la fortune	6.7.1	-24'364'876	-25'266'197	-3.6
Autres produits		477'902	415'416	15.0
Produits sur prestations fournies		406'742	381'117	6.7
Produits divers		71'160	34'299	107.5
Autres charges		-135	-1'193	-88.7
Frais d'administration		-17'762'859	-17'741'945	0.1
Frais généraux d'administration		-7'248'727	-7'023'510	3.2
Bureau de révision et experts en prévoyance prof.		-172'525	-143'218	20.5
Autorité de surveillance		-40'026	-63'778	-37.2
Frais de marketing et de publicité		-3'527'280	-3'725'569	-5.3
Frais de courtage		-6'774'302	-6'785'870	-0.2
Excédent de recettes avant intérêts sur la fortune libre		98'558'411	81'843'902	
Intérêts fortune libre des œuvres de prévoyance		-228'551	-206'011	10.9
Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		98'329'860	81'637'891	
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3	-81'634'860	-42'738'684	
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	-16'695'000	–	
Excédent de recettes		0	38'899'208	

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La caisse de pension pro est une fondation de droit privé, conformément aux articles 80 et suivants du CC, à l'art. 331 du CO et à l'art. 48 alinéa 2 de la LPP, dotée d'une personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-130.7.008.327-1. Elle assure les salariés et les employeurs des sociétés affiliées, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La caisse de pension pro est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFPL). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. Conformément à l'art. 57 de la LPP, la caisse de pension pro est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG).

1.3 Actes et règlements

Les actes et règlements suivants régissent les activités de la caisse de pension pro:

Dénomination	Date de la dernière modification	Entrée en vigueur
Acte de fondation	27.09.2012	27.09.2012
Règlement relatif à la composition, l'élection et aux fonctionnements du Conseil de fondation	06.04.2009	01.04.2009
Règlement d'administration de la commission de prévoyance	13.12.2007	01.01.2008
Conditions générales de la Fondation	11.04.2011	11.04.2011
Règlement de prévoyance	13.12.2013	01.01.2014
Annexe 1 au Règlement de prévoyance	27.01.2015	01.01.2015
Règlement concernant l'encouragement à la propriété du logement	17.12.2010	01.01.2011
Règlement concernant les frais	14.12.2012	01.01.2013
Règlement régissant les dispositions techniques	13.12.2013	01.01.2014
Règlement relatif aux placements	19.12.2014	19.12.2014
Règlement de liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance	13.12.2013	01.01.2014
Règlement concernant les excédents	27.01.2015	01.01.2015

1.4 Organe paritaire de gestion / droits à signature

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation de la caisse de pension pro est composé de six membres (trois représentants/représentantes des salariés et trois des employeurs). Il constitue l'organe de gestion stratégique de la caisse de pension pro. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la caisse de pension pro. Les membres du Conseil de fondation signent collectivement à deux.

La durée du mandat du Conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles. Au jour de référence, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu		Durée du mandat
Peter Hofmann, Genève (Président)	RS	01.06.2005 – 31.12.2019
Thomas Kopp, Lucerne (Vice-président)	RE	01.01.2010 – 31.12.2019
Hubert Gwerder, Muotathal	RS	01.01.2010 – 31.12.2019
Michael Dean Head, Ballwil	RS	01.06.2005 – 31.12.2019
Rainer Hürlimann, Baar	RE	01.06.2005 – 31.12.2019
Hansjörg Wehrli, Coire	RE	01.01.2011 – 31.12.2019

RE = représentant des employeurs

RS = représentant des salariés

1.5 Direction

La gestion est déléguée à Telco Pension Services SA.

Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

L'expert agréé en prévoyance professionnelle, conformément à l'art. 53, alinéa 2 de la LPP, est la société DIPEKA SA, Zurich. Elle vérifie régulièrement la capacité de la caisse de pension pro à satisfaire à tout moment à ses engagements ainsi que la conformité de ses dispositions actuarielles avec la législation.

Organe de révision

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose la mise en place d'un organe de contrôle indépendant qui contrôle chaque année la conformité des comptes annuels et du rapport de gestion par rapport à la législation et à d'autres prescriptions. Le Conseil de Fondation a choisi la société Ernst & Young SA, sise à Bâle, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2014.

Autorité de surveillance

La caisse de pension pro est soumise au contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht – ZBSA) qui vérifie notamment la conformité des dispositions réglementaires de la caisse de pension avec les prescriptions légales.

Gestion de la fortune

Basée à Schwyz, la société Tellco Asset Management SA, négociant en valeurs mobilières sous le contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), est gestionnaire de la fortune de la caisse de pension pro.

Etablissement dépositaire

L'établissement dépositaire de la caisse de pension pro est la société Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz.

Marketing et distribution

La société Tellco Pension Services SA, basée à Schwyz, est chargée du marketing et de la distribution des prestations de services de la caisse de pension pro.

Administration et gestion

La société Tellco Pension Services SA, basée à Schwyz, est chargée de l'administration et de la gestion.

1.7 Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées a évolué comme suit:

	2014	2013
Situation au 1 ^{er} janvier	6'720	6'421
Nouvelles entreprises affiliées	1'122	1'061
Contrats d'affiliation résiliés	-710	-762
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	-34	-70
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	-165	-139
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	-12	-18
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	-103	-85
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	-386	-428
> dont résiliations pour d'autres motifs	-10	-22
Situation au 31 décembre	7'132	6'720

2 Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs

Evolution du nombre d'assurés

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2014	2013	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	47'143	36'124	30.5
Entrées	47'621	41'095	15.9
Sorties	-42'296	-29'608	42.9
Départs à la retraite	-275	-258	6.6
Transfert de cas d'invalidité	-170	-180	-5.6
Décès	-30	-30	0.0
Situation au 31 décembre	51'993	47'143	10.3

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la caisse de pension pro spécialisées dans le placement de personnel.

Ages	Hommes	Femmes	Total
moins de 25 ans	3'976	1'796	5'772
de 25 à 34 ans	10'852	4'629	15'481
de 35 à 44 ans	9'328	3'886	13'214
de 45 à 54 ans	8'186	4'032	12'218
de 55 à 65 ans (64 pour les femmes)	3'391	1'835	5'226
plus de 65 ans (femmes: plus de 64 ans)	43	39	82
Total	35'776	16'217	51'993

Age moyen des assurés	31.12.14	31.12.13
Hommes	39.0	38.8
Femmes	39.8	39.5

2.2 Evolution des cas d'invalidité réassurés en suspens

	2014	2013
Situation au 31 décembre	478	424

2.3 Bénéficiaires de rente

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaire	Rentes pour enfant	Total
Situation au 1 ^{er} janvier 2014	1'001	2'010	801	476	4'288
Nouvelles rentes	205	236	74	197	712
> dont reprises ou découlant de contrats d'assurance	109	63	30	87	289
Départs à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	- 73				- 73
Réactivation de bénéficiaires de rente d'invalidité	- 19				- 19
Transfert d'effectifs de rentiers	- 290	- 471	- 171	- 100	- 1'032
Echéances de rentes pour enfant				- 162	- 162
Cas de décès, échéance de rentes-pont	- 29	- 82	- 43		- 154
Situation au 31 décembre 2014	795	1'693	661	411	3'560

Durant l'année sous revue, 1'032 bénéficiaires de rente ont été transférés au sein d'une autre fondation.

2.4 Bénéficiaires de rente issus des contrats d'assurance GENERALI et ZURICH Assurances de personnes

	31.12.2014	31.12.2013
Rentes d'invalidité	16	17
Rentes de partenaire	2	8
Total	18	25

3 Mise en œuvre du but de la Caisse

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels définis selon la LPP en primauté de cotisations. Les prestations de risque sont définies en fonction de l'avoir de vieillesse projeté ou en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

3.2 Financement, affectation des cotisations

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque.

Les contributions aux coûts du risque et aux frais administratifs financent les primes d'assurance, les cotisations au Fonds de garantie, la provision pour le taux de conversion, le fonds de compensation du renchérissement et les frais administratifs. L'employeur prend en charge au minimum 50 % du total des cotisations.

Recettes (cotisations)	2014 CHF 1'000	2013 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations des salariés	110'801	99'240	11.6
Cotisations des employeurs	123'477	112'316	9.9
Du croire sur comptes de prime	-815	-295	176.3
Total des recettes	233'463	211'261	10.5
Charges (affectation)			
Bonifications de vieillesse	175'333	156'562	12.0
Primes d'assurance	31'513	28'385	11.0
Cotisations au fonds de garantie	1'074	1'033	4.0
Constitution d'une provision pour le taux de conversion ¹⁾	9'985	3'391	194.5
Constitution d'un fonds de compensation du renchérissement	–	2'140	-100.0
Frais d'administration	17'763	17'742	0.1
Total des charges	235'668	209'253	12.6
Solde	-2'205	2'008	-209.8

¹⁾ 2013: hors part imputée aux participations aux excédents de CHF 5'723'000 (cf. points 5.1 et 5.6.3)

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité

4.1 Confirmation concernant la comptabilisation selon Swiss GAAP RPC 26

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), modifiée dans le cadre de la 1^{ère} révision de la LPP du 1^{er} avril 2004, les institutions de prévoyance doivent depuis le 1^{er} janvier 2005 obligatoirement présenter leurs comptes selon les prescriptions Swiss GAAP RPC 26. Les présents comptes annuels 2014 respectent à la fois les exigences formelles en matière de structure du bilan, du compte d'exploitation et des annexes, et les exigences matérielles.

4.2 Principes comptables et principes d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont exécutés conformément aux dispositions du CO et de la LPP, ainsi que des ordonnances s'y rapportant (en particulier l'OPP2 et Swiss GAAP RPC 26).

Les titres et les monnaies sont évalués aux cours du marché. L'évaluation des obligations de caisse, des hypothèques et des prêts s'effectue à la valeur nominale. Les placements directs en immeubles sont évalués à la valeur du marché. Les biens immobiliers sont évalués annuellement au moyen de la méthode DCF (Discounted Cash Flow), et dans des cas exceptionnels à la valeur d'acquisition diminuée le cas échéant de corrections de valeur. Les placements alternatifs sont évalués au dernier prix du marché disponible.

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et d'établissement des comptes

Aucune modification des principes en matière d'évaluation, de comptabilisation ou d'établissement des comptes n'est intervenue par rapport aux comptes annuels de 2013.

5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture

5.1 Type de couverture du risque, réassurance

La caisse de pension pro est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par La Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les provisions constituées par La Mobilière pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la caisse de pension pro et les cas de prestations sont gérés par la caisse de pension pro. A compter du 1^{er} janvier 2010, il a été conclu avec La Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

La participation aux excédents issue de contrats d'assurance d'un montant de CHF 269'618 a été inscrite à l'actif de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation. Son utilisation est conforme aux dispositions réglementaires.

5.2 Explications relatives aux actifs et passifs des contrats d'assurance

A la date du bilan, les contrats d'assurance disposaient des avoirs et engagements suivants:

Actifs issus de contrats d'assurance	31.12.2014 CHF 1'000	31.12.2013 CHF 1'000	Evolution en %
Actifs issus du contrat d'assurance GENERALI	1'440	2'670	-46.1
Actifs issus du contrat d'assurance ZURICH	505	539	-6.3
Total des actifs issus de contrats d'assurance	1'945	3'209	-39.4
Passifs issus de contrats d'assurance			
Passifs issus du contrat d'assurance GENERALI	1'440	2'670	-46.1
Passifs issus du contrat d'assurance ZURICH	505	539	-6.3
Total des passifs issus de contrats d'assurance	1'945	3'209	-39.4

5.3 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux de prévoyance des assurés:

	2014 CHF 1'000	2013 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	1'439'167	1'337'332	7.6
Bonifications de vieillesse	175'333	156'562	12.0
Bonifications de vieillesse exonérées de primes	7'340	6'007	22.2
Rachats et versements uniques	13'876	12'357	12.3
Apports de libre passage	158'217	172'913	-8.5
Apports de libre passage de GENERALI	189	848	-77.7
Versements sur fortune libre et réserves de contributions de l'employeur	892	532	67.7
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	4'517	3'702	22.0
Prestations de libre passage/Résiliations de contrats	-283'939	-201'185	41.1
Réduction par suite de liquidation partielle	25	31	-19.4
Prestations en capital à la retraite	-18'361	-16'650	10.3
Transfert au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (départs à la retraite)	-38'011	-40'682	-6.6
Transfert au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (décès)	-3'694	-3'644	1.4
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-9'446	-8'043	17.4
Rémunération du capital d'épargne	23'119	19'013	21.6
Divers	48	74	-35.1
Situation au 31 décembre	1'469'272	1'439'167	2.1
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs	46'378	41'952	10.6
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rente d'invalidité	1'124	1'251	-10.2

Au cours de l'année 2014, les capitaux d'épargne ont été rémunérés provisoirement au taux de 1.75 %. Lors de sa séance du 19 décembre 2014, le Conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1.75 % conformément au Règlement régissant les dispositions techniques, attendu que le taux de couverture anticipé au 31 décembre 2014 était supérieur à 97.5 %.

La rémunération des avoirs de vieillesse LPP au sein du compte-témoin s'est effectuée au taux minimum LPP de 1.75 %.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes-témoin)

La caisse de pension pro gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes-témoin. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	31.12.2014 CHF 1'000	31.12.2013 CHF 1'000	Evolution en %
Capital de prévoyance des assurés actifs	959'472	929'147	3.3
Passifs issus de contrats d'assurance	528	897	-41.1
	960'000	930'044	3.2

5.5 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

Depuis le 31 décembre 2012, la caisse de pension pro inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2010, avec un taux d'intérêt technique de 2.5 %. Pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et anticiper la modification des bases, une provision pour longévité de 2.0 % a été intégrée dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente.

	2014 CHF 1'000	2013 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	702'957	557'226	26.2
Reprise d'effectifs de rentiers	26'935	112'464	-76.1
Transfert d'effectifs de rentiers	-117'870	—	
Prestations d'assurance	19'353	13'063	48.2
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (départs à la retraite)	38'011	40'683	-6.6
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (décès)	3'694	3'644	1.4
Prestations en capital	-5'249	-2'299	128.3
Versements de rentes	-58'197	-46'331	25.6
Exonération de primes sur bonifications de vieillesse	-4'386	-3'845	14.1
A partir de la provision pour le taux de conversion	8'647	9'053	-4.5
Constitution (évaluation ordinaire)	27'970	19'299	44.9
Situation au 31 décembre	641'865	702'957	-8.7

Durant l'année sous revue, 1'032 bénéficiaires de rente ont été transférés au sein d'une autre fondation.

5.6 Composition, évolution et explications des provisions techniques

	Annexe chiffre	31.12.2014 CHF 1'000	31.12.2013 CHF 1'000	Evolution en %
Composition des provisions techniques				
Provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	1'161	1'232	-5.8
Provision pour la prestation de sortie minimale selon LPP	5.6.2	406	599	-32.2
Provision pour le taux de conversion	5.6.3	21'219	19'932	6.5
Fonds de compensation du renchérissement	5.6.4	15'771	15'771	0.0
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.5	1'952	1'752	11.4
Total des provisions techniques		40'509	39'286	3.1
Evolution des provisions techniques				
Situation au 1 ^{er} janvier		39'286	34'666	13.3
Prélèvement sur provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	-71	-91	-22.0
Prélèvement sur la provision pour la prestation de sortie minimale LPP	5.6.2	-193	-71	171.8
Affectation à la provision destinée à la réserve pour les sinistres tardifs	5.6.5	200	–	100.0
Provision pour garantie du taux de conversion				
> Affectation ordinaire	5.6.3	9'985	8'975	11.3
> Apport pour reprise d'effectifs de rentiers		–	139	-100.0
> Prélèvement en cas de résiliation de contrat		-51	–	100.0
> Pertes à la retraite	5.6.3	-8'647	-9'053	-4.5
Fonds de compensation du renchérissement				
> Affectation ordinaire	5.6.4	–	2'140	-100.0
> Affectation de l'apport GENERALI	5.6.4	–	2'581	-100.0
> Prélèvement sur fonds de compensation du renchérissement		–	–	
Situation au 31 décembre		40'509	39'286	3.1

Les provisions et réserves inscrites au bilan se fondent sur le «Règlement régissant les dispositions techniques», élaboré par le Conseil de fondation de la caisse de pension pro, avec la participation de l'expert en caisse de pension.

5.6.1 Provisions selon l'art. 17 de la LFLP

Ces provisions représentent la différence entre la prestation légale de libre passage et le capital d'épargne accumulé. Elles sont constituées par une seule affiliation (cpne) qui prévoit un financement asymétrique des bonifications de vieillesse (cotisations constantes et échelle d'épargne croissante).

5.6.2 Provisions pour la prestation de sortie minimale selon LPP

Par suite de la réduction de la rémunération des capitaux d'épargne selon le principe d'imputation, les capitaux d'épargne de 2'638 personnes assurées se situent en dessous du niveau de leur prestation de sortie du 31 décembre 2014. Etant donné qu'elles auraient droit en cas de sortie ou si un cas de prestation survenait à la prestation la plus élevée des deux, une provision a été constituée pour la différence.

5.6.3 Provisions pour le taux de conversion

L'objectif de la caisse de pension pro consiste à garantir le mieux possible sur le long terme le taux de conversion légal des rentes sur l'ensemble du capital d'épargne des assurés actifs. Afin d'y parvenir, la caisse de pension pro constitue une provision représentant la différence entre les taux de conversion légal et technique. Le montant de la provision est calculé par l'expert en caisse de pension.

Les pertes subies en raison des départs à la retraite ont diminué durant l'année sous revue, passant de CHF 9.1 millions à CHF 8.6 millions.

5.6.4 Fonds de compensation du renchérissement

Les rentes minimales légales de survivant et d'invalidité dont la durée de versement a dépassé trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix jusqu'à l'âge de la retraite AVS, selon la décision du Conseil fédéral. Le fonds de compensation du renchérissement a été créé à cette fin. Comme le fonds est bien doté, il a été décidé en accord avec les actuaire-conseils de ne pas procéder à une nouvelle affectation durant l'exercice sous revue. Les rentes de survivant et d'invalidité ne devant pas être adaptées à l'évolution des prix ainsi que les rentes de vieillesse sont quant à elles adaptées à l'évolution des prix en fonction des possibilités financières de la caisse de pension pro.

5.6.5 Autres réserves pour sinistres tardifs

Correspond au risque de sinistres tardifs d'une nouvelle affiliation enregistrée au cours de l'année 2009. Un apport de CHF 200'000 a été effectué durant l'exercice sous revue dans le cadre d'une affiliation.

5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a mené une expertise actuarielle au 31 décembre 2014. Il résume ses résultats comme suit:

Au niveau de la Fondation, le bilan actuariel indique un excédent et donc également une réserve de fluctuation de valeur d'un montant de CHF 124.3 millions. Le degré de couverture s'élève à 105.8 %. La réserve de fluctuation de valeur atteint 38.6 % de sa valeur-cible; il y a donc un déficit de réserve à hauteur de CHF 197.7 millions. La capacité de risque financière est par conséquent restreinte.

La capacité de risque structurelle peut être considérée comme bonne au vu de la part modérée des bénéficiaires de rente dans le capital de prévoyance (29.6 %). Les engagements de rente sont inscrits au bilan avec un taux d'intérêt technique de 2.5 %. A la date du bilan, le taux d'intérêt technique est donc inférieur aux taux d'intérêt de référence correspondant.

Le rendement visé est actuellement de 2.7 %, ce qui représente un objectif ambitieux dans l'environnement de marché actuel.

Les prestations à l'échéance sont assurées. La Fondation offre une sécurité suffisante pour pouvoir honorer les engagements en cours.

Les dispositions réglementaires en matière de prestations et de financements sont conformes à la législation en vigueur.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements de la caisse de pension pro ont été calculés selon les principes et les directives techniques pour les experts en caisse de pension de l'Association Suisse des Actuaires et de la Chambre suisse des actuaires-conseils.

5.9 Modification des bases techniques et des hypothèses

Les bases techniques et les hypothèses des comptes annuels 2013 et 2014 sont identiques.

5.10 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).

Bilan actuariel

	31.12.2014 CHF 1'000	31.12.2013 CHF 1'000	Evolution en %
Fortune de prévoyance disponible			
Actifs du bilan	2'578'888	2'383'192	8.2
Engagements du bilan	-225'025	-103'366	117.7
Compte de régularisation du passif	-23'719	-18'704	26.8
Réserves de contributions de l'employeur	-18'037	-16'554	9.0
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	-19'821	-3'126	534.1
Fortune libre des œuvres de prévoyance	-14'321	-13'796	3.8
Fortune de prévoyance disponible totale	2'277'965	2'227'646	2.3
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'469'272	1'439'167	2.1
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	641'865	702'957	-8.7
Passifs issus de contrats d'assurance	1'945	3'497	-44.4
Provisions techniques	40'509	39'286	3.1
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'153'591	2'184'907	-1.4
Sur-couverture / découvert actuariel	124'374	42'739	191.0
Taux de couverture de la Fondation (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	105.8 %	102.0 %	
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	107.4 %	102.7 %	

6 Explication des placements et du résultat net

Rétrospective

«Il n'y a de constant que le changement»: cet aphorisme résume parfaitement l'année financière 2014 et la situation sur les marchés. Nous sommes donc d'autant plus heureux de pouvoir d'ores et déjà annoncer ici la performance positive dégagée par la caisse de pension pro dans toutes les classes d'actifs.

Malgré des rendements déjà très faibles, les prix des obligations ont continué à grimper en 2014. Les rendements des bons du Trésor US ont également diminué, une évolution surprenante au regard du dynamisme conjoncturel des Etats-Unis. La baisse continue des taux d'intérêt a pour sa part dopé les marchés boursiers mondiaux et les pertes ont pu être rapidement rattrapées. Le Swiss Performance Index et le MSCI AC World en CHF ont signé des progressions respectives de 13 % et 16 %. A court terme, les nouvelles négatives en provenance des pays émergents, la situation géopolitique en Ukraine, les incertitudes relatives à l'élection présidentielle en Grèce et la chute du rouble ont toutefois maintenu les investisseurs en haleine tout au long de l'année.

Encouragé par des indicateurs solides sur le marché du travail et la perspective d'un premier resserrement des taux d'intérêt en 2015, le dollar a gagné 9 % face au franc suisse durant l'année sous revue et l'euro a renoué avec un niveau proche du seuil de 1.20 à la fin de l'année. La Banque nationale suisse a même introduit des taux d'intérêt négatifs en décembre pour alléger au moins un peu la pression de la devise unique sur le franc.

Les difficultés se sont poursuivies pour les prix des matières premières. Dans le contexte de la chute des prix du pétrole induite par le boom du gaz de schiste et les surcapacités à l'échelle mondiale, le baril de brut WTI a perdu environ 40 % par rapport à 2013 pour se négocier à USD 54 en cours d'année. Ce recul des prix énergétiques a également contribué à maintenir un environnement déflationniste. L'inflation en zone euro est tombée à un plus bas inédit depuis cinq ans, ce qui est bien en deçà de l'objectif de 2 %. Cette situation a poussé la BCE à agir en abaissant son taux directeur et en approvisionnant les banques en liquidité à des conditions avantageuses pour une durée allant jusqu'à 4 ans.

Performance

Une performance de 6.8 % a été réalisée sur la fortune de placement. L'indice de référence (Pictet LPP-25 2000) a progressé de 9.45 % sur la même période. La sous-pondération des obligations et des actions au bénéfice des allocations à l'Immobilier Suisse et aux Placements alternatifs n'a pas apporté les résultats escomptés durant l'année sous revue. L'indice LPP se compose en revanche uniquement d'obligations et d'actions qui ont été les deux classes d'actifs les plus performantes en 2014.

Voici le détail de la performance des différentes catégories de placement:

- > Le portefeuille Obligations CHF a généré une performance nette de 6.65 %, soit une sous-performance de 14 points de base par rapport au Swiss Bond Index AAA-BBB Total Return.
- > En raison d'une baisse de la durée, la catégorie Obligations Monde a enregistré une performance de 8.26 % qui est inférieure de 187 points de base à celle de l'indice de référence Customized Barclays.
- > Le rendement net de 12.44 % dans la catégorie de placement Actions Suisse s'est avéré inférieur de 56 points de base par rapport au Swiss Performance Index.
- > La catégorie Actions Monde a progressé de 15.26 % durant l'année sous revue, soit une différence de -0.89 % par rapport au MSCI AC World Daily TR Net en CHF.
- > Les Obligations convertibles ont dégagé une performance de 1.88 % contre 2.09 % pour l'indice de référence.

- > Avec un gain de 5.41 %, les Placements alternatifs ont battu leur indice de référence (taux LPP + 2 %) et contribué à améliorer le ratio rendement/risque de la fortune de placement. La catégorie Private Equity s'est distinguée par une performance remarquable de 21.45 %.
- > L'Immobilier Suisse a obtenu un rendement net de 3.35 % qui est inférieur d'environ 1.4 % à celui de l'indice de référence KGAST de Wüst & Partner.

Perspectives

Après presque 30 ans de baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, la tendance va-t-elle s'inverser? Tout semble indiquer que la présidente de la Fed Janet Yellen annoncera un premier tour de vis au cours de l'année 2015.

Dans la zone euro en revanche, la situation ne pourrait guère être plus différente. La BCE est loin de son objectif d'inflation à 2 % et les taux d'intérêt devraient rester bas encore longtemps dans la zone euro et en Suisse.

Les indices boursiers en Amérique, en Allemagne ou en Suisse évoluent à des niveaux proches de leurs plus hauts absolus. Les rendements sur dividendes actuels et les ratios cours/bénéfice sont au-dessus de leurs moyennes historiques. Si le billet vert continue à se raffermir, les marchés émergents qui ont financé de la dette en USD se trouveront face à de grandes difficultés.

Pour pouvoir maintenir le cap dans ces eaux agitées, la caisse de pension pro a déjà engagé diverses mesures qui nous permettent de regarder l'avenir avec confiance. Compte tenu de la baisse des rendements obligataires, la part en obligations est encore réduite au bénéfice de l'immobilier, des actions et des placements alternatifs. L'accent est clairement mis sur les placements alternatifs dont la contribution ajustée du risque au rendement global devrait être supérieure à celle des dernières années.

6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement relatif aux placements

Le Règlement relatif aux placements date du 19.12.2014. La gestion de fortune, à l'exception de l'immobilier, est assumée par Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz. L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz. Tellco Immobilière SA, basée à Schwyz, est chargée de la gestion du portefeuille et de la gestion des produits immobiliers. Le contrôle de gestion des investissements est assuré par Kottmann Advisory SA à Zurich.

La société Tellco Asset Management SA a déclaré par convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion patrimoniale depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la caisse de pension pro. En 2014, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

La société Tellco Immobilière SA s'est engagée par signature du contrat de fourniture de services à transmettre de sa propre initiative à la caisse de pension pro tout avantage financier pouvant lui être accordé ainsi qu'à ses collaborateurs par des tiers, dans le cadre de l'activité faisant l'objet du contrat de fourniture de services. En 2014, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

6.2 Utilisation des extensions avec interprétation concluante de l'art. 50 al. 4 OPP2

Il n'a été pris en compte aucune extension.

6.3 Valeur-cible et calcul des réserves de fluctuation

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est calculée selon les hypothèses fondées sur le risque encouru sur les placements contenues dans l'étude de congruence actif/passif effectuée périodiquement.

Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	31.12.2014 CHF 1'000	31.12.2013 CHF 1'000	Evolution en %
Etat au 1 ^{er} janvier	42'739	–	
Affectation à partir du compte d'exploitation	81'635	42'739	91.0
Situation au 31 décembre	124'374	42'739	191.0
Valeur-cible de la réserve de fluctuation	322'000	297'000	8.4
Valeur-cible en % de la fortune	12.5 %	12.5 %	
Réserve de fluctuation de valeur disponible	124'374	42'739	191.0
Déficit de réserve	197'626	254'261	-22.3
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance			
Etat au 1 ^{er} janvier	3'127	3'000	4.2
Apports/prélèvements	–	127	
Affectation à partir du compte d'exploitation	16'695	–	
Situation au 31 décembre	19'822	3'127	533.9

Pour l'exercice 2014, l'excédent de revenus est pour la première fois employé conformément au point 4.1 du règlement des dispositions techniques. Dans un premier temps, on a procédé à une affectation à la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation jusqu'à un degré de couverture de 105 %. Ensuite, 50 % de l'excédent restant ont été affectés aux réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance. La distribution aux réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance intervient après l'acceptation des comptes annuels par le Conseil de fondation.

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2014			31.12.2013		
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %	CHF 1'000	en %	Stratégie en %
Marché monétaire	129'266	5.1	0–10	138'415	5.9	0–10
Prêts et hypothèques	–	–	0	779	–	0
Obligations Suisse et étranger en CHF	474'452	18.7	0–40	462'363	19.7	0–40
Obligations internationales en monnaies étrangères	243'661	9.6	0–20	213'971	9.1	0–20
Obligations convertibles	122'366	4.8	0–8	91'037	3.9	0–08
Actions Suisse	266'261	10.5	0–20	248'222	10.6	0–20
Actions internationales	286'298	11.3	0–20	274'266	11.7	0–20
Placements alternatifs	297'180	11.7	0–15	247'795	10.6	0–15
Immobilier Suisse	721'612	28.4	20–35	665'888	28.4	20–35
Total intermédiaire	2'541'096	100.0		2'342'736	100.0	
Créances contre employeurs	29'762			27'127		
Autres créances suisses	4'551			2'485		
Actifs transitoires	1'534			1'463		
Actifs des contrats d'assurance	1'945			9'381		
Total des actifs	2'578'888			2'383'192		

Répartition des placements alternatifs

	Collectifs CHF 1'000	Directs CHF 1'000	31.12.2014 CHF 1'000	31.12.2013 CHF 1'000
Hedge Funds	209'316		209'316	141'480
Insurance-Linked Securities	36'830		36'830	63'531
Private Equities	30'444		30'444	21'788
Private Debts	11'106		11'106	
Placements en infrastructures	12'749		12'749	21'773
Opérations de couverture sur devises		-3'265	-3'265	-777
Total	300'445	-3'265	297'180	247'795

6.4.1 Marché monétaire

Le poste Marché monétaire contient des avoirs en compte auprès de banques et de négociants en valeurs mobilières, des avoirs à terme auprès de banques et des parts de fonds du marché monétaire.

6.4.2 Obligations

En raison des hausses de taux d'intérêt attendues, la part d'obligations a été réduite de 28.8 % à 28.3 % au cours de l'exercice sous revue. La valeur des obligations atteint CHF 718 millions.

6.4.3 Obligations convertibles

Le volume des obligations convertibles a augmenté de CHF 31 Mio, passant à CHF 122 Mio (soit une quote-part de 4.8 %).

6.4.4 Actions

Au cours de l'exercice sous revue, la part d'actions oscillait entre 21.8 % et 23.3 %. La valeur atteint CHF 553 millions, la part a diminué à 21.8 %.

6.4.5 Immobilier Suisse

Le portefeuille immobilier a été augmenté de CHF 56 Mio durant l'exercice sous revue. La part reste inchangée à 28.4 %. Dans ce portefeuille, CHF 536 Mio sont investis en parts du groupe d'investissement «Immobilier Suisse» de Telco Fondation de placement.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31.12.2014:

	Valeur du marché 31.12.2014 en CHF 1'000	Volume de contrats en CHF 1'000	Accroissement des engagements en CHF 1'000	Réduction des engagements en CHF 1'000
Contrats à terme sur devises EUR, USD				
> Valeur de rachat positive	76	16'025		16'025
> Valeur de rachat négative	- 3'340	262'015		262'015
Total Contrats à terme sur devises	- 3'265	278'040	–	278'040

Les contrats à terme sur devises sont couverts par des investissements existants.

6.6 Engagements de capital ouverts

	31.12.2014 CHF 1'000	31.12.2013 CHF 1'000
Engagements de capital ouverts	68'356	0

6.7 Commentaire du résultat net des immobilisations

La composition du résultat net des immobilisations est visible dans le compte d'exploitation.

6.7.1 Frais administratifs des immobilisations

	2014		2013	
	CHF 1'000	en %	CHF 1'000	en %
Droits pour gestion de fortune au niveau institution (frais TER)	5'442	0.22	4'859	0.22
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	1'577	0.06	6'705	0.30
Autres frais (frais SC)	54	0.00	51	0.00
Frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais	17'292	0.69	13'651	0.61
> dont frais TER des placements alternatifs transparents en matière de frais	4'724	0.19	3'093	0.14
> dont frais TER résultant des commissions de performance sur les placements alternatifs transparents en matière de frais	2'170	0.09	2'106	0.09
> dont frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais dans des biens immobiliers	3'563	0.14	2'398	0.11
> dont frais TER des autres placements collectifs transparents en matière de frais	6'835	0.27	6'054	0.27
Total	24'365	0.98	25'266	1.13
Total des placements financiers	2'575'409	100.00	2'342'736	100.00
Placements financiers transparents en matière de frais	75'136	2.92	114'917	4.91
Placements financiers transparents en matière de frais – taux de transparence des frais	2'500'273	97.08	2'227'819	95.09

A compter de l'exercice 2013, toutes les institutions de prévoyance sont tenues, conformément à la directive CHS PP du 23.04.2013, de comptabiliser aussi au titre des charges dans leur compte d'exploitation les frais occasionnés dans le cadre de leur gestion de fortune, à savoir les frais de transaction et les impôts ainsi que les frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais.

Frais TER: notamment commissions de gestion, droits de dépôt et droit d'administration de fonds
 Frais TTC: frais de transaction tels que courtage et commissions d'émission et de reprise ainsi qu'impôts (droit de timbre)
 Frais SC: frais pour le contrôle externe de gestion des investissements, entre autres

**Placements financiers transparents en matière de frais, conformément à
l'art 48 a al. 3 OPP2 – Valeur au 31.12.2014**

Nom du produit	Prestataire	ISIN	Parts	Valeur du marché CHF 1'000
Blackrock Infrastructure 2012	BlackRock	n/a	5'652'244	5'386
El Twelve Insurance Private Debt	Twelve Capital	LU0975922252	95'694	10'206
Partners Group Private Equity	Commerzbank	DE000A1EV899	9'300	17'107
Partners Group Private Equity	Commerzbank	DE0001734994	1'413	2'209
PG Global Infrastructure 2012	Partners Group	n/a	2'916'560	3'398
Solidum Recovery Fund 2RI	Solidum	n/a	71	630
Swiss Re Sector V A 4 Reg S	Swiss Re Capital Markets	USG7966TAP15	2'500'000	2'904
Swiss Re Sector V B 3 Reg S	Swiss Re Capital Markets	USG7966TAG16	20'653	281
Twelve Capital ILS SPC -C01-	Twelve Capital	KYG471371073	262'555	33'015
Total				75'136

6.8 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2014, le total des créances de comptes de prime contre les entreprises affiliées s'élevait à CHF 31'777'000 (2'774 employeurs). En outre, le du croire des créances douteuses se monte à environ CHF 2'014'000. Les soldes à la charge des employeurs ont été incrémentés à un taux de 6 %, contre 1.75 % pour les soldes au crédit des employeurs. Cette comptabilisation a entraîné le paiement d'intérêts pour un montant de CHF 522'000. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur.

Les placements alternatifs comprennent un prêt d'un montant de CHF 600'000. Il correspond à un crédit hypothécaire en Allemagne avec mise en gage (avec niveau d'endettement faible).

6.8.2 Explications relatives aux réserves de contributions des employeurs

Outre les engagements de compte de prime envers les entreprises affiliées CHF 13'489'000 au 31 décembre 2014, on compte les réserves de contributions de 313 employeurs. L'évolution de ces réserves se présente comme suit:

	2014 CHF 1'000	2013 CHF 1'000
Situation au 1 ^{er} janvier	16'554	19'008
Dépôts	3'448	2'508
Versements	-1'038	-2'885
Utilisation pour le versement des cotisations des employeurs	-1'183	-1'978
Utilisation pour attribution au capital d'épargne	-18	-332
Intérêts 1.75 % (1.5% l'exercice précédent)	274	233
Situation au 31 décembre	18'037	16'554

7 Commentaire des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres engagements

Le poste du bilan Autres engagements comprend un engagement de CHF 67'472'405 en relation avec le transfert de rentiers à la PR-Rentnerstiftung.

7.2 Composition des cotisations

	2014 CHF 1'000	2013 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations d'épargne	170'470	151'898	12.2
Cotisations de risque	50'521	46'979	7.5
Contributions aux frais administratifs	6'375	6'020	5.9
Cotisations unitaires	6'912	6'659	3.8
Total Cotisations	234'278	211'556	10.7

8 Directives de l'autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (ZBSA) a donné décharge du compte d'exploitation de 2013 le 9 Janvier 2015, sans émettre de réserve.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Mise en gage d'actifs

Auprès d'UBS SA, des placements monétaires d'un montant de CHF 114.7 millions sont nantis à hauteur des exigences de couverture pour les transactions en devises et un avoir sur compte de CHF 0.1 million est bloqué au titre de garantie pour défauts de l'ouvrage en relation avec un projet immobilier.

Des avoirs de compte d'un volume de CHF 10.0 Mio sont mis en gage auprès de Credit Suisse à hauteur des exigences de marge pour opérations sur devises.

9.2 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens.

9.3 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Etat au 31 décembre 2014: CHF 620'000

10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan

Aucun événement important nécessitant une correction des comptes annuels 2014 n'a eu lieu postérieurement à la date du bilan.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la
caisse de pension pro, Schwyz

Bâle, le 22 avril 2015

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la caisse de pension pro, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- > si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- > si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- > si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- > si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- > si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Sandra Hensler Kälin
Expert-réviseur agréé

Impressum

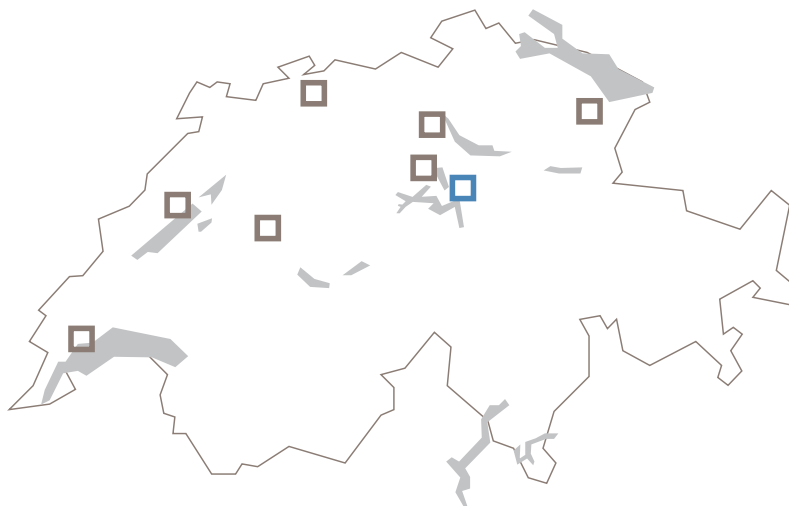
Rapport de gestion 2014 de la caisse de pension pro

Editeur caisse de pension pro

© Copyright 2015 Tellco SA, Schwyz, tellco.ch

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

Etabli à Schwyz, présent à vos côtés.



■ Siège principal

caisse de pension pro
Bahnhofstrasse 4
Postfach 434
CH-6431 Schwyz
t 041 817 70 10
info@pkpro.ch

Romandie

Administration régionale
Tellco Pension Services SA
Place des Halles 6
Postfach 2108
CH-2001 Neuchâtel
t 032 727 29 29
admin.romandie@tellco.ch

Romandie sud

GE, VD, VS
Tellco Pension Services SA
Rue Saint-Jean 4
Postfach 1102
CH-1260 Nyon 1
t 022 990 90 40
romandie-sud@tellco.ch

Romandie nord

NE, FR, JU, BE
Tellco Pension Services SA
Place des Halles 6
Postfach 2108
CH-2001 Neuchâtel
t 032 727 29 24
romandie-nord@tellco.ch

Suisse centrale

LU, NW, OW, SZ, ZG, AG
Tellco Pension Services AG
Romano Herzog
Bahnhofstrasse 3
CH-6340 Baar
t 041 761 02 05
zentralschweiz@tellco.ch

Zurich

ZH, AG
Tellco Pension Services AG
Yves Neupert
Schützengasse 4
CH-8001 Zürich
t 043 268 11 90
zurich@tellco.ch

Suisse orientale

AI, AR, GL, GR, SG, TG
Tellco Pension Services AG
Joel Levi
Kornhausstrasse 3
Postfach 2134
CH-9001 St. Gallen
t 071 228 88 50
ostschweiz@tellco.ch

Plateau suisse

BE, SO
Tellco Pension Services AG
Mario Wittwer
Morgenstrasse 129
CH-3018 Bern
t 031 911 82 82
mittelland@tellco.ch

Nord-ouest suisse

BS, BL, AG
Tellco Pension Services AG
Martin Smith
Bahnhofplatz 11
CH-4410 Liestal
t 061 201 35 00
nordwestschweiz@tellco.ch

Tessin / Uri / Schwyz

TI, UR, SZ
Tellco Pension Services AG
Giorgio Gobbato
Bahnhofstrasse 4
Postfach 713
CH-6431 Schwyz
t 091 646 32 42
ticino@tellco.ch